

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M. Jean-François Boivin M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Annie De Champlain M ^{me} Nancy Boutin	Partie syndicale :	1. Compte rendu de la réunion du 22 juin 2023	
		2. Organisation scolaire	P
		3. Sécurité d'emploi	P
		4. Liste de rappel	P
		5. Entente heures de repas	P
		6. Calendrier des rencontres	
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Rébeka Fortin	Partie patronale : M ^{me} Marie-Ève Belley	7. Autre sujet : a) Informatique de base (P)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
1. Compte rendu de la réunion du 22 juin 2023	Mme Gagnon fait la lecture du compte rendu de la réunion du 22 juin 2023.	
Gestion des projets (2023-01-19)	Le CSS travaille principalement sur le transfert temporaire de la clientèle de l'école André-Gagnon, programme Montessori vers Laure-Conan. Le CSS est en attente de décision, le défi étant de s'assurer de la sécurité des élèves du primaire lorsqu'ils seront à Laure-Conan. Il devrait ensuite aller en appel d'offres. (2023-01-19) Mme Fortin mentionne que le projet suit son cours. Ils ressentent déjà l'impact étant donné le réaménagement et la construction. La cour d'école et les travaux majeurs se feront durant l'été. (2023-04-18) Le CSS informe les membres de l'avancement des travaux du plan de transformation RH. L'avancement des travaux est à 71 % pour tous les livrables. Mme Gagnon explique les faits saillants, entre autres les chapitres 10, le parcours d'insertion professionnelle, etc. (2023-06-22) Le SES s'informe de la rentrée du primaire dans les locaux de la FGA. Le CSS mentionne que tout a bien été pour la rentrée et que la cohabitation se fait très bien. (2023-10-02)	Terminé
Cours d'été (2023-04-18)	Le CSS a pris la décision de revenir à l'ancienne formule, soit faire un arrêt complet en juillet à partir du 23 juin pour une reprise le 31 juillet à raison de 30 heures par semaine afin de répondre aux exigences de Services Québec. Par contre, l'intégration socioprofessionnelle roulera tout l'été. Pour la francisation, le CSS est en réflexion, peut-être offrira-t-il du temps partiel. Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a repris le contrôle de la francisation, donc toute demande	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	d'inscription à partir du 1er juin sera faite par le portail Francisation-Québec et c'est ce dernier qui décidera à quel endroit il envoie les élèves. Le CFGA offre donc un soutien aux nouveaux arrivants pour faire leur inscription afin de créer un sentiment d'appartenance et que le MIFI les réfère au CFGA. Le CSS a le souci d'avoir une offre pour être plus attirant pour les élèves, comme offrir 4 soirs par semaine. En ce qui concerne la rémunération pour les cours d'été, comme toutes les solutions ont été envisagées, le CSS et le SES sont d'accord pour que les enseignants ayant un contrat à temps partiel à 100 % soient rémunérés à taux horaire. Le SES suggère d'offrir une journée pédagogique en juin à ces enseignants. (2023-04-18)	
	En intégration socioprofessionnelle, la supervision de stage continue jusqu'au début de l'année scolaire 23-24. Pour le musée de la Pulperie, les cours seront du 27 juin au 24 août avec une suspension du 13 juillet au 15 août. En FGA, les cours débuteront seulement le 31 juillet pour le français, les math-science et l'anglais. La formation à distance asynchrone de francisation se donnera 2 jours par semaine du 31 juillet au 25 août. Au pavillon L'Oasis, des cours de français 5^e secondaire se donneront du 7 au 21 août et EVR du 8 au 17 août. Le CSS a pu trouver des enseignants pour les cours d'été, dont une majorité d'enseignants réguliers et quelques-uns à taux horaire. Des ententes seront à signer. (2023-06-22)	Suivi
	Les ententes à signer pour les cours d'été sont au nombre de 12 et une 13^e devra être faite.	
2. Organisation scolaire (P)	Dépôt du document « Rapport de suivi au 25 septembre 2023 » par le CSS. Mme Fortin fait un survol des différents projets. Une nouveauté a été créée, soit Conco-FP Oasis qui est basé sur le modèle de Conco-Cégep. Ce projet améliore la communication entre la FP et la FGA. A Durocher, plus de 70 personnes ont débuté. Laure-Conan de soir et la formation à distance ont été jumelés. Concernant la francisation de soir, très peu de référence entre au CSS depuis le changement par francisation Québec. On note une baisse du nombre d'élèves comparativement à l'an dernier, tandis qu'il y a une augmentation pour francisation de jour à temps partiel. Il est maintenant possible de faire de la francisation en FAD synchrone. Le projet AME est déménagé au 216. Au Centre de services La Baie, le CSS tente de repartir le service, car l'enseignante est partie. Les services seront offerts à raison de 2 jours par semaine. M. Boivin s'informe si le projet au Centre d'achat est toujours d'actualité. Le CSS a constaté un essoufflement à la fin de l'année pour ce projet et après analyse, il préférerait mettre les sommes ailleurs.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	Le Syndicat mentionne qu'il y a beaucoup de beaux projets.	
3. Sécurité d'emploi (P)	Le plancher d'emploi est à 36 et ce sont 8 postes qui ont été ajoutés en raison du régulateur pour un total de 44. 42 postes ont été distribués. Le CSS demande une prolongation pour réfléchir aux 2 postes restants, car une personne en assurance longue durée viendra à échéance et ça aura un impact sur les postes à donner. Le SES questionne sur la situation de l'enseignant non-réengagé en mathématique. La situation sera analysée. La date d'octroi du contrat sera rétroactive. Mme Gagnon dépose un projet de plan d'effectif. Après vérification, il est suggéré d'ajouter la date de permanence et l'ancienneté.	
4. Liste de rappel (P)	La liste de rappel est en validation auprès du SES et le sera pour les membres du 4 au 18 octobre prochain. Mme Gagnon résume la rencontre du comité exploratoire sur la pénurie, car l'un des points qui est ressorti serait de peut-être jumeler les secteurs jeunes et FGA, car plusieurs champs sont communs. Mme Boutin se questionne si la stabilité du service en FGA sera conservée, car les jeunes risquent de choisir la FGA en attendant de retourner au secteur jeunes. De plus, M. Boivin mentionne que l'octroi des contrats devrait se faire en même temps. Le CSS offrait déjà cette année les résiduels de la FGA aux enseignants du secteur jeunes lorsque ces derniers étaient appelés pour les contrats.	
5. Entente heures de repas (P)	Pour les heures de repas, ce sont quatre enseignants qui n'ont que 30 minutes de souper, pas en présence élève. Deux d'entre eux n'ont pas été consultés pour vérifier si ça convenait. Pour le diner, ça touche une seule enseignante. Le SES est en accord avec les ententes pour les heures de repas, mais seulement si les enseignants sont consultés et en accord.	
6. Calendrier des rencontres	Les rencontres pour l'année 2023-2024 sont prévues aux dates suivantes : • 12 décembre 2023 à 10 h; • 19 mars 2024 à 10 h; • 4 juin 2024 à 10 h.	
7. Autre sujet a) Informatique de base (P)	Mme Fortin soulève une problématique en lien avec l'informatique de base. Ce programme est rattaché au champ math-science. La personne qui enseigne ce cours	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	présentement est en IS. Comme elle a un contrat pour l'année, elle devra être inscrite sur la liste de rappel pour l'an prochain. Considérant qu'elle ne pourrait pas enseigner en math-science et qu'elle se retrouverait dans cette liste, le CSS veut trouver une solution. M. Boivin précise que les sous-spécialités sont déterminées par le CSS et rappelle que pour la FGA aucune spécialité n'est conventionnée. Les membres du comité analyseront la situation et tenteront de trouver une solution.	